



E N T R E P R E N D R E

P O U R

A P P R E N D R E



Association Entreprendre pour Apprendre Centre
(EPA Centre)

Adresse :

EPA Centre – A la Délégation Régionale EDF

31 avenue de Paris

45057 ORLÉANS cedex 01

Contact :

Nom : Perrone Josiane

Titre : Coordinatrice régionale

Tél. : 06 98 09 37 51

mail : contact@epa-centre.fr

Membre de :



**CONVENTION DE CREATION ET D'ANIMATION
D'UNE MINI ENTREPRISE-EPA**

**Année scolaire
2016 / 2017**

Entre :

L'association

ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE CENTRE-VAL DE LOIRE

Représentée par Le Président : Marc BRUGIERE

Et l'association

ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE – FRANCE

Représentée par Le Président : Jérôme GERVAIS

Et : L'établissement scolaire :

Adresse :

Ville :

Représenté par M. Le (La) Responsable d'Établissement :

Association Entreprendre pour Apprendre Centre

A la délégation régionale EDF, 31 avenue de Paris CS 95739 - 45057 ORLÉANS cedex 01

Tél : 02 38 42 16 24

Courriel : contact@epa-centre.fr

www.entreprendre-pour-apprendre.fr

N° Siret 79515355000012

Article 1 : Objectif pédagogique de la Mini Entreprise-EPA.

L'objectif est de donner la possibilité à un groupe d'élèves de créer et de vivre une véritable entreprise, qui fonctionne en « miniature » sur un modèle fondé sur un statut juridique à échelle réduite propre à la Mini Entreprise. La Mini Entreprise EPA a pour but pédagogique de développer, pendant le cursus de formation, la créativité, le sens des responsabilités et l'esprit d'initiative des élèves, en les initiant au fonctionnement d'une véritable entreprise :

Leur entreprise.

Article 2 : Fonctionnement de la Mini Entreprise-EPA

La Mini Entreprise EPA a une durée de vie **d'une année scolaire**, pendant laquelle les élèves sont encadrés par leur équipe pédagogique, conseillés et orientés par des intervenants extérieurs issus du monde de l'entreprise, actifs ou retraités.

En début de l'année, un planning prévisionnel est proposé pour la Mini Entreprise-EPA.

Pour chaque séance, des objectifs sont déterminés, ce qui permet aux intervenants de se positionner en fonction de leurs spécialités et des questions traitées au moment de leurs interventions.

La Mini Entreprise EPA participera au salon Régional puis au salon National si elle est désignée dans sa catégorie (Collège, Lycée, Initiative Emploi).

Les frais de participation au concours Régional puis National seront pris en charge par la Mini Entreprise-EPA ou l'établissement scolaire.

Article 3: La méthode

La méthode utilisée est celle de mises en situation, guidées et analysées par les conseillers (les intervenants extérieurs) sur la base de documents établis par l'association ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE – FRANCE.

Les conseillers apportent leurs compétences, leurs savoir-faire et leur expérience au fur et à mesure de l'élaboration du projet : étude de marché, calcul du prix de revient, rentabilité, arguments de vente, stratégie commerciale, contraintes de fabrication, gestion des stocks, suivi de trésorerie...

Article 4 : Engagements de l'Association ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE – FRANCE au sein de la Mini Entreprise-EPA

Article 4-1 : Conseiller technique

Le permanent d'ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE – CENTRE -VAL DE LOIRE intervient en tant que conseiller technique au sein de la Mini Entreprise-EPA en début d'année pour présenter le projet à l'équipe (élèves, enseignants, personnel de direction).

Le permanent de l'association EPA CENTRE-VAL DE LOIRE joue par la suite un rôle de « Centre de ressources » à distance durant le reste de l'année et réalise des visites de suivi/accompagnement ponctuels.

Article 4-2 : Outils pédagogiques

ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE – FRANCE **remettra les outils de travail nécessaires au bon fonctionnement** de la Mini Entreprise EPA à savoir le séquentiel ainsi que l'ensemble des supports pédagogiques sous fichier informatique.

Article 4-3 : Mobilisation des conseillers

ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE – FRANCE **mobilisera son réseau de conseillers d'entreprise** sur l'animation de la Mini Entreprise-EPA ou s'appuiera sur le réseau existant au sein de l'établissement.

Article 4-4 : Garantie et Compte bancaire

Entreprendre Pour Apprendre FRANCE **garantie Mini Entreprise-EPA contre tout risque financier**, notamment les impayés et la faillite jusqu'à la somme maximale 500€. L'ouverture du compte en banque de la Mini Entreprise-EPA est effectuée par ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE CENTRE-VAL DE LOIRE. Il s'agit d'un sous compte du compte principal de l'association Régionale. **Le représentant d'ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE Centre-Val de Loire est seul à avoir la signature sur ce compte.**

Article 4-5 : Assurances

Les activités de la Mini Entreprise-EPA et de toutes les personnes qui y participent (élèves, conseillers et professeurs) sont **couvertes par une police d'assurance Nationale à condition que soit renvoyé en début d'activité le formulaire prévu à cet effet.**

Article 5 : engagements de l'établissement scolaire

Article 5-1 : Modalités d'organisation

L'établissement scolaire s'engage à mettre à disposition de la Mini Entreprise-EPA :

- Une équipe pédagogique volontaire ;
- Une salle de réunion suffisamment grande pour accueillir tous les élèves ;
- **L'accès à la salle informatique** pour le secrétariat et la gestion de leur entreprise ;
- L'accès à la salle de technologie ou aux ateliers pour la réalisation du projet choisi par les élèves ;
- **2 heures consécutives** pour la Mini Entreprise par semaine.

Article 5-2 : Communication

L'établissement s'engage à **contribuer à la communication sur l'action des Mini Entrepreneurs par voie de presse**, lors de salons où les Mini Entrepreneurs et leurs conseillers pourront être amenés à participer ; témoigner sur la démarche engagée par Entreprendre pour Apprendre et **transmettre une copie des articles de presse** faisant mention de la Mini Entreprise-EPA à Entreprendre Pour Apprendre Centre-Val de Loire.

Article 5.3 : Participation

L'établissement scolaire s'engage à verser une participation financière annuelle de 300€.

Article 5.4 : Règlement de la Participation

Une facture sera adressée à l'établissement scolaire durant l'année scolaire 2016/2017 accompagnée d'un R.I.B. Le versement se fera soit par virement bancaire sur le compte de l'association soit par chèque à l'ordre d'ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE Centre-Val de Loire.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2016/2017

Article 7 : Résiliation

L'établissement scolaire a la possibilité de résilier la présente convention. Il doit pour cela expliquer les raisons de sa décision, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE Centre-Val de Loire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention par l'établissement scolaire, seul 150 euros sur les 300 euros initialement versée, sera remboursée par EPA Centre-Val de Loire.

Fait à, en deux exemplaires, le.....

Le, La Responsable d'établissement

Le Président EPA Centre-Val de Loire

.....

.....

Association Entreprendre pour Apprendre Centre

A la délégation régionale EDF, 31 avenue de Paris CS 95739 - 45057 ORLÉANS cedex 01

Tél : 02 38 42 16 24

Courriel : contact@epa-centre.fr

www.entreprendre-pour-apprendre.fr

N° Siret 79515355000012